

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/010/2008 – ÉFAI
23 octobre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 328/07 (AFR 25/030/2007, 11 décembre 2007) – Torture /
Détenue au secret

ÉTHIOPIE

Mulatu Aberra (h), commerçant, 34 ans

Najima Jamal Ismail (f), 17 ans

ainsi que le beau-père de Najima Jamal Ismail, commerçant (nom non confirmé)

Amnesty International sait désormais que Najima Jamal Ismail a été libérée le 28 décembre 2007 après avoir versé une caution de 1 000 birrs (environ 80 euros). Son beau-père a été remis en liberté sans condition le 16 décembre.

Mulatu Aberra a été libéré le 1^{er} juillet 2008 après avoir versé une caution de 3 000 birrs (environ 240 euros) et a quitté l'Éthiopie quelques semaines plus tard. Il avait été torturé et s'était vu refuser les soins médicaux nécessaires par les blessures qui s'en sont suivies.

Mulatu Aberra, Najima Jamal Ismail et son beau-père ont été arrêtés le 9 novembre 2007. Ils étaient accusés de soutenir le Front de libération oromo (FLO), un groupe armé d'opposition. Ils ont été conduits au poste de police de Harar, où Mulatu Aberra a été placé dans une cellule secrète située au sous-sol. Il n'y avait aucune lumière dans cette pièce et il ne pouvait pas voir les trois autres prisonniers qui s'y trouvaient. Il a décrit ses conditions de détention à Amnesty International :

« Cette pièce était très sombre et exigüe. Il n'y avait pas d'air et aucune fenêtre. Elle faisait peut-être quatre mètres sur un mètre ; en tout cas, elle n'était pas assez large pour s'y allonger. Le plafond était trop bas pour moi et j'étais obligé de m'accroupir. J'étais en sous-vêtements. Mes vêtements m'ont été enlevés le jour de mon arrestation. On m'a dit que je n'avais pas besoin d'être habillé vu que le soir même, je mourrais et je serais jeté avec les ordures.

« Nous étions quatre dans cette cellule, mais je n'ai jamais vu les autres car il faisait si sombre que je ne pouvais pas distinguer les traits de leur visage. Ils sont restés six ou sept jours. On a fait sortir chacun de nous l'un après l'autre pour le battre et le torturer. Je ne leur ai jamais adressé la parole parce que j'avais peur ; je ne savais pas qui ils étaient. Un jour, ils ont tous été emmenés hors de la pièce et je me suis retrouvé seul.

« Le sol de cette cellule est recouvert de graviers très coupants, qui ont été placés là pour que les détenus ne puissent ni s'asseoir, ni s'allonger pour dormir sans se blesser. Mes pieds saignaient en permanence. Si vous essayiez de dormir, on vous envoyait de l'eau sale par un petit tuyau fixé dans le coin afin d'inonder la pièce. Cela arrivait presque toutes les nuits. Je ne sais pas d'où venait cette eau, peut-être des égouts, mais elle sentait tellement mauvais, elle était si sale, et elle était froide. Je suis resté neuf jours dans cette cellule. Les quatre premiers jours, je n'ai reçu aucune nourriture et je ne pouvais faire mes besoins que par terre, puisqu'on ne me laissait pas sortir. La plupart du temps, après avoir été torturés, nous étions reconduits dans la cellule inconscients, si bien que je me réveillais couvert d'excréments et d'urine. »

Le 23 décembre, Mulatu Aberra a été transféré à la prison principale de Harar. Il a été conduit à plusieurs reprises devant un juge, mais la police n'a jamais présenté aucun témoin afin de justifier les accusations selon lesquelles il soutenait le FLO. Le tribunal a donc finalement ordonné sa libération sous caution.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Amnesty International continuera de suivre l'évolution de la situation de ces personnes et interviendra de nouveau si nécessaire.